



20 mai 2025
9h à 12h30

Module 1

Les assurances obligatoires

20 juin 2025
9h à 12h30

Module 2

L'assurance RC facultative

Nouvelle formation

Les fondamentaux de l'Assurance construction

Intervenante :

Sabine BERTOLASO,

Maître de conférences à l'Université de La Rochelle

module de 3h30 éligibles FIF PL

300€ TTC (250€ HT) le module / 516€ (430€HT) les deux modules

inscription via le lien ou à bordeaux@racine-formation.eu



PROGRAMME

Module 1 : Les assurances obligatoires

I. CONDITIONS DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE

- A. Conditions relatives au siège du désordre
 - 1. Ouvrage
 - 2. Élément d'équipement
- B. Conditions relatives aux caractères du désordre
 - 1. Disparité relative à l'apparence à la réception
 - 2. Gravité du désordre
- C. Conditions relatives à l'imputabilité du dommage
 - 1. Preuve de l'imputabilité
 - 2. Modes d'exonération

II. ÉTENDUE DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE

- A. Dommages couverts et dommages non couverts
 - 1. Principes
 - 2. Dommages aux embellissements
 - 3. Dommages au mobilier
 - 4. Dommages immatériels

B. Limites de la garantie

- 1. Limites procédant des activités déclarées en assurance RC décennale
- 2. Limites procédant des exclusions légales et de la déchéance de garantie pour inobservation inexcusable des règles de l'art

III. GESTION DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE

- A. Gestion de la garantie dommages-ouvrage
 - 1. Déclaration de sinistre
 - 2. Délais d'instruction
 - 3. Affectation de l'indemnité d'assurance
 - 4. Garantie de l'efficacité des travaux de reprise
 - 5. Recours subrogatoire
- B. Gestion de la garantie RC décennale
 - 1. Prise d'effet de la garantie : notion d'ouverture de chantier
 - 2. Durée de la garantie

Module 2 : L'assurance RC facultative

I. CONDITIONS DE LA GARANTIE

- A. Travaux non assimilables à des travaux de construction d'un ouvrage
- B. Travaux assimilables à des travaux de construction d'un ouvrage
 - 1. Désordre avant réception
 - 2. Désordre relevant de la garantie de parfait achèvement
 - 3. Désordre intermédiaire
 - 4. Manquement au devoir d'information, de conseil et de mise en garde

II. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

- A. Dommages couverts
- B. Limites de la garantie
 - 1. Limites procédant des exclusions conventionnelles
 - 2. Limites du montant de la garantie

III. GESTION DE LA GARANTIE

- A. Durée de la garantie
- B. Déclenchement de la garantie

Objectifs

- Appréhender les règles et principes de l'assurance construction
- Maîtriser les fondamentaux des assurances obligatoires et de l'assurance RC facultative de la responsabilité des constructeurs
- Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la construction

Public visé : Avocats, assureurs, experts, responsables juridiques secteur construction et assurance, promoteurs immobiliers, maîtres d'ouvrages, architectes

Prérequis : Initiation aux fondamentaux de l'assurance construction - aucun prérequis en matière de contentieux de la construction - Niveau 1

Moyen d'évaluation : QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation

Moyen pédagogique : un support pédagogique sera envoyé par mail au participant



Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°24FOR00686.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)